

Non au vote électronique

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 19 février 2007. Dernière mise à jour le 10 février 2008

<https://www.bortzmeyer.org/non-au-vote-electronique.html>

Une déclaration du CREIS <<http://www.creis.sgdg.org/>> sur le vote électronique est l'occasion de rappeler pourquoi c'est une mauvaise idée et pourquoi c'est un recul pour la démocratie.

Plusieurs hommes politiques se font mousser en parlant de leurs efforts pour le vote électronique. André Santini, maire d'Issy-les-MX <http://oumph.free.fr/textes/vote_electronique_issy.html> est le plus connu mais pas le seul. Dans « Le Journal du Parlement », le député Patrice Martin-Lalande explique qu'il faut temporairement se résigner à utiliser en parallèle les deux systèmes de vote car ainsi « Cela permet de familiariser l'utilisateur à l'idée d'une généralisation de ce système ». On y retrouve toute la pensée de beaucoup d'hommes politiques : pas de **citoyens** mais des **usagers**, un peu bêtes, qu'il faut amener lentement, sans les brusquer (car ils peuvent être irrationnels), à l'acceptation des reculs inévitables de leurs droits. D'autres élus ont exprimé leur opposition <<http://www.richard-cazenave.com/?2006/10/30/215-vote-electronique>>.

Mais pourquoi le vote électronique pose-t-il problème ?

Parce qu'il fait complètement disparaître les procédures de vérification, basées sur la transparence (au sens littéral, avec les urnes modernes). Dans une élection traditionnelle, pour limiter le risque de fraude, il suffit de surveiller les urnes le jour de l'élection. Mais les machines de vote (de simples ordinateurs) ne peuvent pas être contrôlées par les citoyens ou leurs représentants. Nul ne sait ce qui se passe à l'intérieur (avec arrogance, les fabricants refusent de livrer le code source et les organisateurs des élections abdiquent leurs responsabilités en acceptant cette absence de transparence). De plus, comme aucun expert indépendant ne peut auditer ces machines, elles peuvent être piratées à tout moment avant ou pendant l'élection. Les informaticiens liront avec profit le témoignage de Benoît Sibaud <http://oumph.free.fr/textes/vote_electronique/formation_vote_electronique.html> qui raconte, entre autres, que le calcul de la somme de contrôle est fait par la machine même qu'on prétend vérifier

Il n'y a donc pas de trace vérifiable du vote, plus de dépouillement public, pas de contrôle citoyen. Les fraudes sont triviales, indécélables et improuvables.

Pourtant, des experts ont suggéré des mécanismes qui permettraient l'utilisation de machines à voter en respectant ces principes démocratiques de base : la publicité du code source est évidemment un impératif mais elle ne suffit pas. Il faut également que la machine produise une trace visible et tangible de son activité, qu'elle imprime le bulletin de vote, permettant ainsi une vérification. Voir par exemple l'article de référence <https://www.schneier.com/blog/archives/2006/11/voting_technology.html> de Bruce Schneier et le concept de VVPAT.

Il est en tout cas urgent de stopper l'utilisation de ces machines tant qu'elles n'apportent pas ces garanties minimales.

Pour plus d'informations, on peut se rapporter à <<https://www.ordinateurs-de-vote.org/>>. On peut voir l'ensemble du dossier, avec notamment les expériences étrangères dans le livre très complet de Perline et Thierry Noisette, « Vote électronique : les boîtes noires de la démocratie », également disponible en ligne <<http://www.inlibroveritas.net/oeuvres/31612/vote-electronique--les-boites-noires-de-la-democratie>> sous une licence libre. Une autre bonne lecture est l'article de Zythom <<https://zythom.blogspot.fr/2012/05/vous-ne-pourrez-pas-verifier.html>> (qui explique bien le processus de vérification avec le vote papier).